

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2019



Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Le mot du Président	5
Les faits marquants	7
La gouvernance	11
La gouvernance INTERNE	13
La gouvernance EXTERNE	17
Structuration opérationnelle	19
Une équipe consolidée	21
Les soutiens techniques	23
Les missions	25
Le PAPI d'intention	27
L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI	31
Démarche d'élaboration des schémas directeurs pour les bassins versants de l'Orne et de la Seille	33
Déploiement d'une stratégie de gestion des systèmes d'endiguement	35
Animation du réseau des techniciens	38
Les moyens financiers	39
Le soutien financier aux missions du Syndicat	41
Autres soutiens financiers mobilisés	42
Les orientations budgétaires et le Budget Primitif 2020	44
Communication	47
Les actions de communication	49
Bilan et perspectives	50

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Le mot du Président

L'année 2019 est la deuxième année de fonctionnement du Syndicat Mixte Moselle Aval. Une année importante puisqu'elle a été en grande partie consacrée à la réalisation du PAPI d'intention. En moins d'un an, l'équipe opérationnelle a franchi l'ensemble des étapes de validation du dossier grâce à une mobilisation conséquente de ses partenaires (les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est) mais également de l'ensemble des intercommunalités compétentes du bassin versant, qui ont été consultés tout au long de ce processus de rédaction.

Ce document constitue ainsi une feuille de route ambitieuse qui, à moyen terme, permettra d'accentuer les démarches de collaboration pour aboutir au déploiement de solutions intégrées en matière de gestion de risques d'inondation. Le PAPI d'intention constitue ainsi une opportunité de renouveler nos interventions et de proposer des solutions équilibrées entre la protection des enjeux et les fonctionnalités naturelles.

C'est cet engagement qu'ont pris ensemble les signataires de la convention financière lors du premier Comité de pilotage du PAPI d'intention, le 6 novembre 2019. Cet événement a permis de mettre en valeur l'adhésion de l'ensemble des acteurs du bassin versant à cette démarche qui devrait nous permettre d'aboutir collectivement à un programme de travaux d'ici à la fin de l'année 2023.

Le Syndicat a pu s'appuyer sur une équipe opérationnelle qui a su être force de proposition et rassembler autour de ce projet, l'ensemble des compétences propres au bassin versant de la Moselle aval, mais également externes, à travers l'activation de réseaux régionaux et nationaux d'expertise. Les éléments de connaissances acquis par ces différents leviers, ont largement été capitalisés dans le dossier du PAPI d'intention. Ils ont été également partagés avec les intercommunalités dans le cadre des missions d'accompagnement, mais également à l'occasion des réunions des différents groupes de travail thématiques en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Si tous les groupes de travail ne se sont pas réunis au cours de l'année 2019, la rédaction du PAPI d'intention a toutefois permis d'aborder avec les membres du Comité Syndical, les EPIC, et la Région, l'ensemble des thématiques dans le sens d'une approche transversale en matière de gestion des risques d'inondation. Cette ambition a été également partagée avec les représentants des pays frontaliers à l'occasion de la séance plénière des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre.

Je tiens personnellement à remercier les élus et techniciens des intercommunalités membres ainsi que la Région pour leur participation et leur soutien aux projets du Syndicat.

Joël STROZYNA

Président du Syndicat

Vice-Président de Metz Métropole

Maire de Féy

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Les faits marquants

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE



Evénement de signature de la convention cadre du PAPI d'intention sur la Moselle entre Schengen et Rettel le 06/11/2019 (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

La gouvernance

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

La gouvernance INTERNE se décline à deux niveaux :

① **Le Comité Syndical** est composé de délégués titulaires et d'autant de délégués suppléants pour chaque collectivité membre, désignés selon le nombre d'habitants de leur territoire respectif ainsi que du nombre d'emplois compris dans l'enveloppe approchée de inondations potentielles (EAIP)¹ par débordement de cours d'eau. La répartition du nombre de sièges de titulaires entre les structures adhérentes est la suivante :

NOM DE LA STRUCTURE ADHÉRENTE	NOMBRE D'HABITANTS CONSIDÉRÉS DANS LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE	NOMBRE DE SIÈGES AU COMITÉ SYNDICAL
ARC MOSELLAN	33 254	2
BASSIN DE PONT-À-MOUSSON	40 569	2
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES	8 403	1
CATTENOM ET ENVIRONS	21 633	1
MAD ET MOSELLE	20 430	1
METZ MÉTROPOLE	220 696	12
ORNE LORRAINE CONFLUENCES	52 617	3
PAYS ORNE MOSELLE	53 843	3
PORTES DE FRANCE-THONVILLE	79 028	6
RIVES DE MOSELLE	50 951	4
SUD MESSIN	10 655	1
VAL DE FENSCH	70 132	3
RÉGION GRAND EST		1
TOTAL	662 358²	40

Cinq réunions du Comité Syndical se sont tenues au cours de l'année 2019 sous la **Présidence de Joël STROZYNA**, accompagné de ses deux vice-présidents : **Patricia RENAUX** (Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville) et **André FAVRE** (Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson).

¹ Ces enveloppes ont été élaborées par les DREAL de Région dans le cadre de la déclinaison de la Directive inondation et dans la perspective d'approcher les contours des événements extrêmes. L'EAIP "ce" représente l'emprise potentielle des débordements de tous les cours d'eau, y compris les petits et les intermittents, des torrents, des fonds de talweg. Les digues n'étant pas prises en compte, l'emprise obtenue peut être considérée, en première approximation, comme intégrant l'effet de la défaillance des ouvrages de protection. Néanmoins, elle n'intègre ni les ruissellements en versant (coulées de boues et ruissellements localisés en dehors des talwegs), ni les phénomènes spécifiques liés à la saturation locale des réseaux d'assainissement en milieu urbain. Ces enveloppes ont vocation à faire l'objet d'une analyse plus précise des phénomènes lors des étapes suivantes de la Directive Inondation pour les territoires concernés par un TRI ou une stratégie locale.

² Sur les 780 705 habitants recensés à l'échelle du bassin versant soit près de 85% de la population totale.

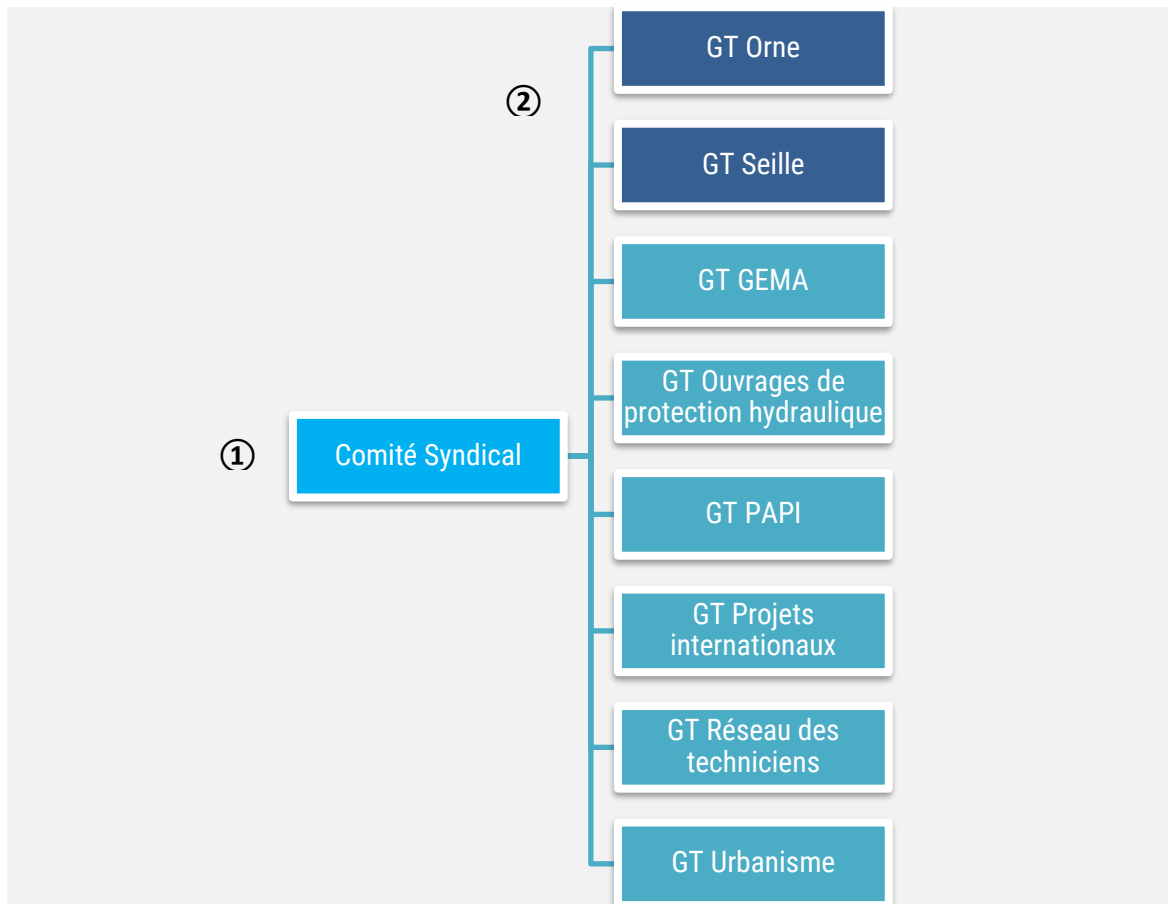


Schéma d'organisation de la gouvernance interne du Syndicat

② Les **8 groupes de travail thématiques** sont coanimés par l'équipe opérationnelle du Syndicat avec un à deux élus référents. Le découpage thématique et les objectifs propres à chaque GT sont les suivants :

	THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Schémas directeurs	Suivis des affluents principaux de la Moselle pour la mise en place d'une stratégie permettant de faire émerger un schéma directeur (programme d'entretien de long terme)	Accompagner la restauration hydromorphologique et hydraulique des affluents de la Moselle.
Bassin versant de l'Orne (GT 1)	ELUS REFERENTS	Christian LAMORLETTE (CC Orne Lorraine Confluences) Roger TIRLICIEN (CC Pays Orne Moselle)
Bassin versant de la Seille (GT 2)		François LESPAGNOL (CC du Sud Meuse) Brigitte TORLOTING (Région Grand Est)



Réunion de lancement du schéma directeur sur le bassin versant la Seille le 09/10/2019, dans la salle des délibérations de la Commune de Nomeny (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA)	Reconquérir la qualité des milieux aquatiques René DARBOIS (Metz Métropole)
ÉLUS RÉFÉRENTS	

Ce groupe de travail n'a pas été réuni en 2019 compte tenu de la priorisation des actions sur la réalisation du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention. Cependant, l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI a constitué une des missions fondamentales du Syndicat, au quotidien [Cf. « Missions », « L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI »]

THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Gestion des ouvrages hydrauliques dans l'optique de la prévention contre les inondations.	Définir des systèmes d'endiguement performants en termes de protection. André FAVRE (CC Bassin de Pont-à-Mousson) Philippe WAGNER (CC Rives de Moselle)
ÉLUS RÉFÉRENTS	



Groupe de travail « Ouvrages de protection hydrauliques » du 02/10/2019 dans les locaux de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson. (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

	THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Urbanisme	Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.	Mise en compatibilité de la prévention du risque inondation avec les documents réglementaires.
	ÉLUS RÉFÉRENTS	Patricia RENAUX (CA Portes de France Thionville)

Ce groupe de travail n'a pu donner lieu à une réunion compte tenu de la priorisation des actions sur la réalisation du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention. La thématique a néanmoins été abordée dans le cadre de la préparation du dossier

	THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
PAPI d'intention	Suivi de la démarche PAPI d'intention Intégration de la dynamique de travail initiée autour d'un PAPI de la Fensch (2013).	Elaborer le PAPI Moselle Aval en articulation avec la dynamique PAPI Fensch.
	ÉLUS RÉFÉRENTS	Fabrice CERBAI (CA Val de Fensch) Joël STROZYNA (Metz Métropole et Président de Moselle Aval)

Ce groupe de travail ne s'est pas réuni en tant que tel compte tenu de la priorisation des actions sur la réalisation du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention, qui a fait l'objet de présentations et de débats réguliers en Comité Syndical.

	THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Projets Internationaux	Déploiement de projets internationaux.	Articuler la stratégie PAPI Moselle Aval avec les pays frontaliers.
	ÉLUS RÉFÉRENTS	Jérôme DEVELLE (CC Bouzonvillois Trois Frontières) Michel HERGAT (CC Cattenom et Environs)

Ce groupe de travail ne s'est pas réuni compte tenu de la priorisation des actions sur la réalisation du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention, mais de nombreux contacts ont été initiés dans l'optique d'une coordination étroite lors du déploiement de certaines fiches-actions [Cf. ci-après p.18].

	THÉMATIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
Réseau des techniciens	GEMAPI	Faciliter le partage de connaissances et les retours d'expérience.
	ÉLUS RÉFÉRENTS	Gilles SOULIER (CC Mad et Moselle) Salvatore LA ROCCA (CC Arc Mosellan)

Les dates de réunion propres à chaque GT organisé au cours de l'année 2019, sont précisées dans les encadrés verts de la partie « Missions » ci-après développée



*Groupe de travail « Réseau des techniciens » du 03/06/2019 sur le périmètre de la commune de Homécourt.
(Syndicat Mixte Moselle Aval©)*

La gouvernance EXTERNE avec les partenaires du Syndicat pour la mise œuvre de de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) est structurée en un **Comité de suivi de la SLGRI composée de :**

- La DREAL Grand Est - Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques (SPRNH)
- Les représentants des services de l'Etat des trois Départements concernés (54, 55 et 57)
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- La Région Grand Est.

En 2019, cinq réunions se sont tenues (le 08/01, le 04/03, le 22/05, le 05/09 et le 08/10) et ont permis d'accompagner chaque étape de déploiement du PAPI d'intention (cf. partie dédiée).

Le Syndicat est également associé aux démarches de révision des documents cadres assurant à l'échelle du district Rhin, la déclinaison de la Directive inondation. Ainsi, le Président du Syndicat a été mandaté pour piloter les travaux de révision des objectifs 2 et 5 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation, relatifs à l'amélioration de la connaissance et de la gestion de crise.

Les services du Syndicat ont contribué à l'animation conjointe de ce groupe aux côtés de la DDT de Moselle et de la DREAL Grand Est. En 2019,

deux réunions ont associé un large panel d'acteurs du bassin Rhin-Meuse (assureurs, gestionnaires de réseaux ainsi que des élus).

Dans ce cadre, le Syndicat a pu initier les premiers contacts et mettre à niveau ses compétences techniques pour investir le déploiement futur des fiches actions du PAPI relatives notamment à l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise.

Le document révisé devrait être soumis à l'approbation des instances de Bassin d'ici l'automne 2021.

Le Syndicat participe aux réunions INTER-EPTB animées par la Région Grand Est (pilotage du Service Eaux et Biodiversité Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement). Il a été invité à y prendre part afin de pouvoir bénéficier du retour d'expériences des établissements publics territoriaux de bassin déjà existants sur le périmètre régional (EPAMA, Entente Oise-Aisne, Seine Grands Lacs, EPTB Meurthe-Madon et depuis le mois d'octobre 2019, le Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement Alsace Moselle).

C'est dans le cadre de cette instance que les échanges directs avec les directeurs des structures des bassins versants périphériques de la Moselle aval sont possibles notamment avec

l'EPAMA pour le bassin versant de la Meuse et l'EPTB Meurthe-Madon.

Un travail commun a été également engagé afin de proposer une série d'événements pour commémorer la crue de novembre 1919. Cette initiative portée par le SDEA a donné lieu à la réalisation d'un documentaire financé par la Région Grand Est (Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=tHPEOLlkxMg&feature=youtu.be>) qui valorise les documents d'archives ainsi que les dernières recherches relatives au changement climatique et à l'impact sur la recrudescence des phénomènes de crue. Par ailleurs, les différentes structures de bassin ont proposé plusieurs animations grand public.

Rencontres dans le cadre des réunions Inter-EPTB
(11/01, 24/05 et 03/10)

Réunion de travail sur l'opportunité d'une commémoration conjointe de la crue de 1919 (SDEA)
(20/03)

Pour ce qui concerne le bassin transfrontalier de la Moselle, les échanges avec les représentants des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) ont été poursuivis après la labellisation du PAPI d'intention.

Ainsi, le secrétaire général a été convié pour participer à la cérémonie de signature de la convention cadre du PAPI d'intention le 06 novembre 2019.



Logo des Commissions Internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (IKSMS©)

Par ailleurs, le Syndicat a été invité par la DREAL Grand Est, présidente de la commission plénière jusqu'à la fin 2019, à présenter le PAPI d'intention aux différentes délégations lors de sa séance du 04 décembre.

A cette occasion des perspectives de collaborations plus étroites sur le suivi des différents programmes d'études pouvant intéresser les pays riverains ont été évoquées afin de faciliter le partage de vues et d'informations tout au long du déploiement du PAPI d'intention.



Structuration opérationnelle

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Une équipe consolidée

Depuis le 2 septembre, le directeur général des services (DGS) en charge du pilotage du Syndicat est secondé par un responsable administratif et financier. Sa prise de fonctions s'inscrit dans la continuité du travail de structuration du Syndicat dans ces différentes dimensions (gouvernance, politique de ressources humaines et montée en compétence de l'équipe technique), et permettra le développement d'outils d'ingénierie financière dans le cadre du déploiement du programme d'études du PAPI d'intention.

En matière de formation, les agents ont pu suivre un programme adapté à chacune de leurs missions :

- **Formations AGRO PARIS TECH** (volet gestion des ouvrages de protection hydrauliques) en prévision du déploiement de la stratégie identifiée dans le PAPI relatives à la « *Réalisation des diagnostics et études de dangers des digues de protection contre les inondations* » (16/09 au 20/09) et à « *L'Analyse de risque des systèmes de protection contre les inondations* » (05/11) ;
- **Formation CEPRI** relative à la vulnérabilité des réseaux (04/04) afin d'identifier les acteurs et les pistes d'actions pour alimenter les fiches-actions du PAPI ;
- **Formation ARCGIS** (15 et 16/04) : afin de pouvoir proposer un outil de cartographie en ligne (depuis le site internet du Syndicat) et permettre la capitalisation des données de terrain dans le cadre de la démarche « schémas directeurs » des sous-bassins versants à enjeux ;
- **Coaching de performance d'équipe** sous la forme d'un séminaire et d'entretiens individuels (03/09/19) destinés à poser les jalons d'une méthode de travail partagée ;
- **Formation IS WEBDESIGN** (marché de prestation) pour la prise en main du site internet (13/11) et de l'outil « extranet » (11/12) [Cf. *Partie Communication*] ;
- **Formation France Dignes** pour la prise en main du logiciel SIRS DIGUES [Cf. *Partie « Missions » et « Déploiement d'une stratégie de gestion des ouvrages de protection hydrauliques »*].

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Les soutiens techniques

Dans l'optique du renforcement de ses missions et des compétences des agents, le Syndicat a adhéré à deux structures associatives :



Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation, à vocation nationale et européenne. Il a pour objet la conception et la conduite de toute activité d'ordre scientifique, technique et documentaire dans ce domaine, au service de ses membres, et assure un rôle de veille et de relais d'opinions à l'échelle nationale.

Il anime un réseau national des animateurs de Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation et/ou des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qu'il réunit plusieurs fois par an pour traiter des dernières actualités réglementaires et thématiques à partir des retours d'expérience des collectivités.

Dans le cadre de la préparation du PAPI d'intention le Syndicat a pu bénéficier du retour d'expérience de porteurs de PAPI de troisième génération ainsi que de l'expertise du CEPRI pour la relecture des fiches actions relatives notamment à la réduction de la vulnérabilité.



La participation du Syndicat à l'association France Dignes, s'exerce tant dans les instances de gouvernance de l'association (Assemblée Générale, Conseil d'Administration) que lors des Journées techniques qui constituent un cadre d'échanges privilégiés entre élus et techniciens.

Le Syndicat a également sollicité l'association pour des conseils techniques et juridiques tout au long de l'élaboration des fiches actions relevant de l'axe 7 (gestion des ouvrages de protection hydraulique) et pour le déploiement de la stratégie pour la réalisation des études de dangers. [Cf. parties « Missions »]

En 2019, le Syndicat, en partenariat avec la Ville de Montigny-lès-Metz et le Syndicat Mixte du Canal de Jouy, a accueilli les journées techniques de France Dignes du 28 au 29 mai, consacrées aux fondamentaux de la gestion des digues. Cet événement a permis au Syndicat de bénéficier d'un retour technique sur les différentes problématiques de gestion des ouvrages identifiés sur le bassin versant de la Moselle aval, au travers notamment d'une journée consacrée à la visite de différents sites emblématiques (remblai ferroviaire d'Ancy-Dornot, digues de Hauconcourt et Malambas, digue du Canal de Jouy).



Journée Techniques du réseau France Dignes sur la digue du canal de Jouy (à gauche) et sur la commune de Hauconcourt le 29/05/2019. (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Les missions

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Le PAPI d'intention

Lancés en 2002, les **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** visent à **promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.**

Portés par les **collectivités territoriales ou leurs groupements à l'échelle des bassins de risque** (bassin hydrographique soumis à un même phénomène naturel) **les PAPI reposent sur le principe d'une contractualisation entre l'Etat, des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs** (Région, Agence de l'Eau, etc.) pour le déploiement à l'échelle d'un bassin hydrographique pertinent, d'un programme d'actions global couvrant l'ensemble des domaines de la prévention des inondations à partir des axes de déclinaison précisés dans le cahier des charges des PAPI de 3^{ème} génération [Cf. encadré page suivante].

L'élaboration du PAPI implique deux étapes successives :

- **Le PAPI d'intention** qui consiste en la réalisation d'un **programme d'études destiné à « mieux connaître pour mieux agir »** ;
- **Le PAPI** qui permet la **mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées dans la phase d'intention** selon un principe d'équilibre entre les différents axes traités.

Au terme d'un travail d'élaboration de près d'un an, le programme d'actions a été déposé le 28 février 2019 auprès de la Préfecture de Bassin. Après son instruction (vérification de sa conformité avec le cahier des charges national) et la relecture des différents services de l'Etat (DREAL, DDT y compris sur le volet intégration du risque dans l'urbanisme), il a été soumis à la validation du Comité Syndical du 24 avril avant sa transmission pour labellisation devant les instances du Bassin Rhin Meuse, où il a obtenu un avis favorable à l'unanimité le 28 mai 2019.



Remise du dossier de candidature au Préfet pilote de la démarche PAPI d'intention le 25 février 2019 (Source : compte Facebook du Préfet de Moselle)

Le dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention a été élaboré dans le cadre d'une concertation élargie avec les structures GEMAPIennes du bassin versant [Cf. encadré ci-en conclusion de cette partie] afin de partager les constats et les enjeux et d'apporter les compléments nécessaires aux fiches actions identifiées dans le PAPI d'intention. **A chaque étape de la préparation du dossier, les EPCI ont répondu présents. Cette mobilisation a été déterminante pour la réussite de ce projet.**



Comité technique du 26/03/2019 avec les EPCI du bassin versant, réalisé à Metz dans les locaux de la DDT de Moselle. (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

Il a également bénéficié d'un suivi régulier des services de l'Etat (DDT 57, DREAL -Service de Prévision des Risques Naturels et Hydrauliques), de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse notamment dans le cadre des Comités de suivi SLGRI.

D'un coût de plus de 4,6 M€, ce programme est cofinancé à 48 % par l'État (Fonds Barnier et autres crédits), par l'Agence de l'eau (9%), la Région Grand Est (9,5%). Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières – BRGM apporte également son concours au travers d'un partenariat de recherche et de développement avec le Syndicat mixte Moselle Aval. Au total, sa participation à certaines études équivaut à environ 2% du coût total estimatif du PAPI d'intention.

Les collectivités du bassin versant apportent leur concours financier à hauteur de 31%, en particulier celles qui ont la responsabilité d'un ouvrage de protection contre les inondations [Cf. mission « Définition et déploiement d'une stratégie de gestion des systèmes d'endiguement »] et toutes les structures membres du Syndicat au travers de leur cotisation.

7 AXES DE DÉCLINAISON D'ETUDES ET D'ACTIONS

(d'après le Cahier des Charges PAPI 3)

- ✓ Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- ✓ Axe 2 : Surveiller, prévoir les crues et les inondations
- ✓ Axe 3 : Alerter et mettre en œuvre la gestion de crise
- ✓ Axe 4 : Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme
- ✓ Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- ✓ Axe 6 : Gérer les écoulements
- ✓ Axe 7 : Gérer des ouvrages de protection hydrauliques

En synthèse, le PAPI d'intention identifie 46 actions (dont l'animation et la concertation) réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3.

L'axe 1 porte sur :

- **L'amélioration de la connaissance à partir du diagnostic précis des cours d'eau (la Moselle et ses principaux affluents : l'Orne et la Seille).** Quinze études permettront de connaître leur fonctionnement global, et les enjeux (biens et personnes) susceptibles d'être touchés par les trois risques d'inondation identifiés. Les changements climatiques et leurs conséquences (excès ou manque d'eau) seront également traités tant au niveau local que transfrontalier.

- **L'amélioration de la conscience du risque à travers des actions d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire (élus, habitants, public scolaire, etc.)** à travers par exemple la pose de repères de crues [Cf. photo ci-après], les commémorations des crues de 1947 et 1983, la réalisation d'une plateforme numérique dédiée à la prévention des risques, etc. Elles permettront de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des risques et en période de crise.

Elles constituent les actions emblématiques d'activation d'une culture du risque sur le bassin versant.

Les actions relevant des axes 2 et 3 portent sur°:

- **L'approfondissement de la surveillance et de la prévision des inondations par débordement de cours d'eau et remontée de nappe (2 actions) ;**
- **L'alerte et la gestion de crise (5 actions).**

Les objectifs communs sont de préparer au mieux les territoires et les habitants du bassin versant à faire face aux risques d'inondation à travers la révision ou l'élaboration de plans de gestion, la réalisation d'exercices de gestion de crise et l'étude d'opportunité pour la mise en place de systèmes d'alerte locaux.



Repères de crue sur la Mairie de Hauconcourt en Moselle. (Syndicat Mixte Moselle Aval©- 04/12/2018)

- **Les actions relevant de l'axe 4 portent sur la sensibilisation des acteurs à l'intégration du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.** Les résultats des études hydrauliques menées par le Syndicat permettront d'alimenter les démarches de révision ou de réalisation des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) portées par les services de l'Etat sur les trois départements concernés.
- **Les actions relevant de l'axe 5 portent sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.** Il s'agira de **travailler avec les acteurs privés et publics des territoires afin d'identifier les mesures organisationnelles et opérationnelles qui permettront de gérer la crise en cas d'inondation.**
- **Les actions relevant de l'axe 6 permettront d'identifier les projets au croisement des enjeux de prévention des inondations et de gestion des milieux naturels.** Les solutions fondées sur la nature (reconquête des zones d'expansion de crue et de zones humides, recréation de

méandres pour ralentir les écoulements, etc.) seront privilégiées pour alimenter le futur PAPI. Elles intègrent l'ensemble de la démarche d'élaboration des schémas directeurs pour l'Orne et la Seille.

Les autres sous-bassins versants sont intégrés. **Ainsi, pour le bassin versant de la Fensch, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch sera porteuse de deux fiches-actions** élaborées dans la continuité du projet de PAPI de 2^{ème} génération. Elles visent à restaurer les fonctionnalités de ce cours d'eau fortement contraint et anthropisé tout en réduisant le risque d'inondation. Pour les autres sous-bassins versants, le Syndicat apportera son aide technique aux structures compétentes notamment pour l'élaboration de projets vers une gestion intégrée et durable des cours d'eau ainsi que sur l'analyse coût-efficacité.

Ces actions sont conformes au 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, et notamment aux objectifs fixés pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

Enfin, l'axe 7 porte sur le déploiement d'une stratégie globale de gestion des ouvrages de protection contre les crues (digues, aménagements hydrauliques cf. photos ci-après) ou ceux jouant potentiellement ce rôle. D'autres ouvrages qui influencent les écoulements des cours d'eau seront aussi étudiés (barrages, seuils, confluences artificielles sur la Moselle, etc.) pour faciliter les écoulements en période de crue. *[Pour aller plus loin, cf. partie « Missions » « Déploiement d'une stratégie de gestion des systèmes d'endiguement »]*

Le programme d'études sera déployé de mi-2019 à la mi-2023 sur le périmètre d'études rassemblant 27 intercommunalités, composées de 605 communes réparties sur trois départements, soit 780 700 habitants, concernés par trois types de risques : les débordements de cours d'eau, le ruissellement et les remontées de nappe.

5 Comités de suivi SLGRI organisés par anticipation sur chaque étape du PAPI d'intention, de la préparation du dossier à l'organisation de la signature de la convention cadre (08/01, 04/03, 22/05, 05/09 et 08/10/2019).

2 COTECH EPCI dans la phase de préparation du dossier de candidature (04/02/2019 et 26/03/2019) pour valider la V1 du dossier de PAPI d'intention et discuter du contenu des fiches-actions

GT thématiques : 1 GT PAPI (21/01/2019) pour définir des fiches actions dans la continuité du dossier de labellisation PAPI 2 pour le bassin versant de la Fensch

Rencontres techniques dans le cadre du déploiement des missions GEMA et Prévention des inondations.



Cérémonie de signature de la convention cadre du PAPI d'intention, le 06/11/2019 sur la Moselle aval (Syndicat Mixte Moselle Aval ©)

L'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI

Au cours de l'année 2019, les missions d'accompagnement des intercommunalités ont connu un développement toujours aussi soutenu qu'en 2018, afin d'être en cohérence avec la politique de gestion intégrée du risque inondation menée dans le cadre du PAPI d'intention.

[Cf. encadré].

L'ensemble des projets ont été partagés au sein des différents comités de suivi SLGRI qui ont eu lieu pendant l'année. Cet échange permet d'avoir une stratégie coordonnée entre les différentes parties prenantes pour calibrer au plus juste l'accompagnement des structures GEMAPIennes dans leurs démarches.

• **Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences :**

Entretien du Longeau : propositions de travaux d'entretien plus en adéquation avec les objectifs de restauration morphologique ;

Etude bassin versant du ruisseau de Bruville :

Propositions complémentaires aux premières pistes d'actions identifiées dans l'optique d'une intégration dans le futur PAPI (découverte cours d'eau, gestion hydraulique douce, etc.) ;

Barrage d'Homécourt :

Participation à la concertation suite au test de relèvement des vannes en juillet 2019, propositions de mesures d'accompagnement sur la base des relevés de terrain réalisés par le Syndicat et élaboration d'un protocole de suivi des niveaux d'eau ;

Etude sur la commune du Val Briey :

Relevés de laisses de crue suite aux inondations du Woigot (mai 2019) ;

Traversée de Conflans-en-Jarnisy :

Proposition d'une gestion adaptée à l'évolution du milieu depuis et appui technique pour l'élaboration d'un avant-projet.

• **Metz Métropole :**

Bassin versant du ruisseau de Saulny :

Echanges techniques dans l'optique d'une intégration de la notion de gestion intégrée du risque inondation sur un bassin très contraint ;

Ruisseau de Vallières :

Participation à la concertation sur le projet de restauration du ruisseau.

• **Communauté de Communes Bassin de Pont-à-Mousson :**

Beaume-Haie :

Appui technique pour le bon déroulement d'un chantier de restauration de la continuité écologique du ruisseau.

Echanges techniques pour l'élaboration du diagnostic et appui à l'élaboration du cahier des charges de l'étude de suppression de deux plans d'eau.

• **Communauté d'Agglomération du Val de Fensch:**

Mise en perspective du programme d'actions réalisé sur la période 2005-2012 et réflexion sur l'articulation du projet de PAPI Fensch (cahier des charges de 2^{ème} génération) avec la démarche PAPI d'intention pour le bassin versant de la Moselle aval ;

• **Communauté de Communes Rives de Moselle**

Projet de restauration du ruisseau de la Barche :

Echanges techniques sur la faisabilité de certaines actions proposées et transmission d'éléments de synthèse réglementaires (sur les aménagements hydrauliques) et méthodologiques pour aider à l'intégration du volet gestion intégrée du risque inondation dans le CCTP de l'étude ;

• **Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville :**

Projet d'aménagement du ruisseau du Veymerange :

Planification d'une revue de projet pour une gestion intégrée du risque inondation ;

- **Communauté de Communes Pays Orne Mo-selle :**

Projet de restauration de la vallée du Conroy :
échanges techniques avec la commune et la CC POM suite aux relevés de terrain, propositions de restauration d'un espace de liberté

- **Syndicats de rivières du bassin :**

SYNDICAT DE VALORISATION ECOLOGIQUE DE L'ORNE - SVEO

- Barrage Beth et restauration de l'Orne :

Dans le contexte de la restauration de la continuité écologique, les vannes du barrage ont été au cours du mois de novembre 2019. Dans ce cadre, le Syndicat a participé à la concertation élus/associations de pêche et de protection des milieux aquatiques afin de partager les éléments du diagnostic hydromorphologique réalisé dans le cadre du déploiement du « schéma directeur de l'Orne » ; Echanges techniques concernant le projet d'aménagement d'un ancien site industriel (Commune de Joeuf) et participation à la concertation ;

- Aménagements des seuils de Rombas : - Echanges techniques pour l'aménagement des seuils de Rombas (création d'un lit moyen associé à un arasement significatif des seuils).

SYNDICAT MEDIAN DE LA SEILLE – SYMSEILLE :

- Etudes Seille Amont (AVP) / Seille médiane (Etude globale) : Echanges avec le syndicat pour l'élaboration CCTP dans l'optique d'un retour d'expériences qui alimentera la démarche schéma directeur Seille.

- Etude Brin-sur-Seille :

Appui technique après visite de site pour la réorientation du cahier des charges dans le sens d'une gestion intégrée du risque inondation ;

SYNDICAT DES BASSINS NORD MOSELLAN RIVE DROITE - SBVNM-RD :

Organisation par le Syndicat d'une Revue de projets et intégration dans la stratégie de gestion des ouvrages de protection hydraulique.

- **Autres :**

Barrage de Moineville et Gandrange :

Contexte : deux propriétaires en infraction vis-à-vis des exigences réglementaires en matière de continuité écologique (Orne classée liste 2 au titre de la L214-17 du CE).

Participation du Syndicat à la concertation pilotée par les DDT concernées et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Sur la base de relevés de terrain réalisés dans le cadre de la démarche « schéma directeur de l'Orne », formulation de points de vigilance sur l'intérêt technique des aménagements et propositions de scénarios alternatifs pouvant être étudiés (ex. lien avec le projet de requalification des sites industriels porté par le Syndicat des Portes de l'Orne).



*L'impact des seuils de Rombas en crue (à gauche) et l'Orne après abaissement des clapets du barrage d'Homécourt (à droite).
(Syndicat Mixte Moselle Aval©)*

Démarche d'élaboration des schémas directeurs pour les bassins versants de l'Orne et de la Seille

Depuis 15 ans, de nombreuses études et projets ont été menés sur les bassins versants de l'Orne et de la Seille afin d'identifier les pistes d'actions pour la reconquête du « bon état » des masses d'eaux.

La démarche d'élaboration de schémas directeurs pour les bassins versants de l'Orne et de la Seille s'inscrit spécifiquement dans la continuité des bilans et perspectives d'actions sur les milieux aquatiques préalablement initiés.

Le rôle du Syndicat est de mettre à disposition ses compétences afin d'accompagner ces dynamiques pour ces deux bassins versants à forts enjeux. Partie intégrante du PAPI d'intention, les schémas directeurs se projettent sur des pas de temps de moyen-long terme (15 à 20 ans).

La méthodologie de travail proposée par le Syndicat se décline en trois phases successives :

① Réalisation du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau principaux des bassins versants

Cette première phase de prospection de terrain permet de caractériser les cours d'eau (zones d'expansion de crue, espace de mobilité, continuité écologique, zones humides) **et de pré-identifier les dysfonctionnements et les besoins en études hydrauliques.**

Ces éléments de diagnostic font l'objet d'un partage avec les acteurs du terrain : techniciens des structures GEMAPIennes et des communes, élus et autres acteurs en relation avec les cours d'eau.



*Phase de prospection de terrain en embarcation sur l'Orne.
(Syndicat Mixte Moselle Aval ©)*

② Déploiement de modélisations hydrauliques adaptées

La modélisation hydraulique consiste à reproduire, par le biais d'outils informatiques, des écoulements concrets. Le développement de modèles hydrauliques adaptés repose sur une exploitation de l'ensemble des données existantes, qu'il s'agisse des données de terrain comme des études déjà réalisées sur chaque bassin versant.

La modélisation hydraulique doit permettre de :

- **Connaître et comprendre l'origine et la nature des écoulements des cours d'eau principaux des bassins versants ;**
- **Améliorer la connaissance des zones inondables ;**
- **Connaître l'impact réel des affluents principaux sur les crues de la Moselle aval ;**
- **Disposer d'un outil (évolutif) permettant d'étudier les impacts hydrauliques de scénarios de travaux structurants.**

③ Définition d'un programme d'actions/plan de gestion

L'articulation avec les projets portés par les structures GEMAPIennes est primordiale.

Les actions proposées relèveront autant que possible d'une gestion intégrée du risque inondation. (Ex.: traitement de la ripisylve couplé à de la restauration morphologique ; hydraulique douce (replantation haies, fascines...).

La démarche permettra de développer une vision chiffrée d'ensemble (au niveau de l'étude globale) pour des programmes d'actions de long terme, qui pourront, le cas échéant, être intégrés dans le PAPI (phase travaux). Outre les montants d'investissement, une réflexion sera menée sur les mesures d'entretien pour les actions retenues afin d'optimiser tant la mobilisation des moyens financiers que des moyens humains.

Le fait de disposer d'une vision à 15-20 ans sur l'évaluation des coûts est également un moyen de renforcer la compétence GEMAPI dans l'optique d'un calibrage financier des interventions de chaque structure compétente.

Démarche SD ORNE

- **Réunions préparatoires** les 22/09/17 à Jarny et 30/11/17 à Vitry-sur-Orne ;
- **Démarrage de la démarche** portée par Moselle Aval le 27/09/18 à Jarny ;
- **Prospection terrain** : Hiver/printemps 2019 - environ 150 km prospectés intégralement à pied ou en embarcation. Diagnostic de terrain avec le soutien des techniciens des EPCI traversés ;
- **Collecte de données aboutie** (hors données topographiques alimentant les modèles hydrauliques)
- **Pré-diagnostic éco-morphologiques** : caractérisation des radiers, localisation des encoches d'érosion, découpage en tronçons homogènes, etc. ;

- **Enquêtes auprès des communes (50 pré-identifiées comme à enjeux)** : par groupement de 3 à 6 communes entre juillet 2019 et janvier 2020 ;
- **Première identification des actions possibles** de restauration des milieux et reconnexion lit mineur/lit majeur.



Réunions d'enquêtes auprès de communes identifiées comme « à enjeux » dans le cadre du diagnostic éco-morphologique du schéma directeur de l'Orne, en juillet 2019 (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

34

Démarche SD SEILLE

- **Réunions préparatoires** organisées par les syndicats de la Seille les 05/03 à Goin et 12/03 à Nomeny ;
- **Démarrage de la démarche** le 09/10 à Nomeny ;
- **Réalisation d'un premier état des lieux** à l'échelle du bassin versant ;
- **Démarrage de la collecte de données** à partir de juin 2019 ;
- **Elaboration d'une méthodologie de prospection de terrain**, coconstruite avec les syndicats de la Seille.

Déploiement d'une stratégie de gestion des systèmes d'endiguement

Dans le cadre de la préparation du PAPI d'intention, une stratégie de gestion des futurs systèmes d'endiguement a été élaborée à l'échelle du bassin versant, en concertation avec les collectivités GEMAPIennes. Cette action s'inscrit également dans les missions d'accompagnement des EPCI pour la prise de compétence GEMAPI, puisque depuis le 1^{er} janvier 2018, ils sont en charge de la définition des systèmes d'endiguement situés sur leur périmètre de compétences afin d'en assurer leur gestion.

Conformément au décret digue n°2015-526 de mai 2015, les collectivités dotées de la compétence GEMAPI et en particulier de l'item n°5 « défense contre les inondations » doivent définir leurs systèmes d'endiguement afin d'en assurer leur gestion.

Par ailleurs, le décret confie au gestionnaire du système d'endiguement la détermination et le choix du contour de la zone protégée et du niveau de protection.

Ce niveau de protection est difficile à caractériser car il nécessite d'appréhender le comportement et la stabilité des ouvrages en fonction de différents scénarios de crues (quinquennales, décennales, etc.).

La stratégie retenue et déployée dans le PAPI d'intention au titre de l'axe 7, donne au Syndicat un rôle de pilotage et de coordination de l'ensemble des actions. La première concerne la réalisation des études de dangers. Elles doivent aider les gestionnaires à :

- Déterminer le niveau de protection des systèmes d'endiguement ;
- Réaliser un diagnostic précis des ouvrages afin de préparer l'étude de l'ensemble des scénarios de défaillance (surverse/ rupture/ phénomène d'érosion interne) ;

- Déterminer le niveau de responsabilité du gestionnaire sur un niveau de protection des ouvrages de protection contre les crues.

Le Syndicat a proposé aux structures GEMAPIennes du bassin versant de piloter l'ensemble des études de dangers pour les ouvrages afin de leur permettre de se positionner pour un éventuel classement des systèmes d'endiguement situés sur leur territoire et de réduire globalement leur vulnérabilité.



Réunion du groupe de travail « Ouvrages » du 02/10/2019 au siège de la Communauté de Communes de Pont-à-Mousson. (Syndicat Mixte Moselle Aval ©)

Une convention de mandat d'études a ainsi été établie et donne au Syndicat la responsabilité pour :

- Assurer la passation des procédures de commande publique appropriées et préparer le choix des prestataires (bureaux d'études agréés),
- Attribuer et signer les marchés d'études pour le compte des structures GEMAPIennes
- Assurer une mission de coordination de l'ensemble des études ponctuelles confiées à des tiers.

Le mandat d'études couvre l'ensemble du calendrier du PAPI d'intention. Il est attendu que les EDD soient achevées pour la fin 2023.

Dans le cadre de la déclinaison du partenariat de recherche et de développement engagé avec le BRGM, l'une des études porte sur l'investigation et l'évaluation de l'instabilité des digues.

Ces actions permettent le déploiement de méthodes et d'outils innovants et prototypaux par les équipes du BRGM dans l'optique d'un transfert de technologie vers les opérateurs privés une fois les process validés.

Au cours du dernier semestre 2019, le BRGM a mené plusieurs campagnes d'investigations sur les 19 systèmes d'endiguement recensés sur le bassin versant afin de procéder aux phases préalables de diagnostic qui aideront à la réalisation des EDD. Il s'agit en l'occurrence de :

- **Caractériser la structure de la digue par une approche géophysique multiméthodes** afin de dresser un diagnostic des digues selon leur propriété et leurs matériaux, et d'identifier les zones de faiblesses (Ex : terriers d'animaux fouisseurs).



Investigations géophysiques sur la digue du Port de Metz par le BRGM (Syndicat Mixte Moselle Aval©)

Elle permet de rationaliser les forages de reconnaissances afin de limiter les interventions invasives dans la structure des digues grâce à trois méthodes d'analyse :

- La méthode sismique par analyse des ondes de surface,

- La méthode tomographique de résistivité électrique par électrodes capacitatives ;
- L'imagerie radar.

Afin de pouvoir mener ces expérimentations sur les remblais SNCF répertoriés par la Mission d'appui technique de bassin (MATB pilotée par la DREAL Grand Est) comme jouant potentiellement un rôle de protection contre les inondations, **le Syndicat s'est rapproché de SNCF-Réseau afin de pouvoir autoriser le déploiement des équipes et outils de recherches du BRGM**. Plus globalement, un partenariat devrait être conclu pour faciliter le partage des données entre les deux structures.

Un partenariat équivalent sera développé avec Voies Navigables de France (VNF).



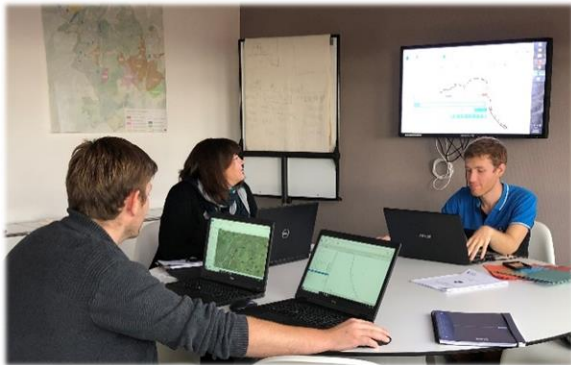
Investigations géophysiques sur la voie ferrée de Sierck-les-Bains par le BRGM (BRGM©)

- Au terme de ces investigations, le BRGM fournira une **évaluation de l'instabilité des digues par modélisation numérique objective**, en fonction de différents scénarii de crues.
- **Selon les résultats, certains tronçons présentant des anomalies feront l'objet de forages et carottages dont le contenu sera analysé en laboratoire.**

Les matériaux identifiés feront l'objet de tests de géotechnique pour évaluer leur résistivité et déterminer les propriétés géomécaniques des différents matériaux constituant le réseau d'endiguement. L'instabilité des ouvrages sera approchée par des modélisations numériques élaborées par le BRGM.

Le Syndicat a également été formé par l'association « FRANCE DIGUES » à la prise en main d'un logiciel métier développé par et pour les gestionnaires de digues. Il permet de :

- Stocker et structurer les données relatives aux ouvrages ;
- Suivre les évolutions (désordres, réseaux, structures ...) ;
- Explorer, rechercher, comparer ;
- Mettre en forme et présenter les données (cartographie, exports et impressions de fiche).



Formation SIRS DIGUES dans les locaux du Syndicat le 28/09/2019 (Syndicat Moselle Aval©)

L'objectif est d'améliorer l'aide à la décision et de répondre aux missions quotidiennes d'un gestionnaire d'ouvrage pour la surveillance, la programmation et le suivi des travaux dans le respect des obligations réglementaires.

Dans le cadre du PAPI d'intention, le Syndicat a identifié une action permettant de déployer cet « outil métier » afin d'avoir une base de données commune et homogène avec les gestionnaires, et dont les éléments pourront à terme être partagés avec les inspecteurs des ouvrages de la DREAL.

Accompagnement du Syndicat du canal de Jouy dans sa mise en conformité avec la réglementation

Animation de deux GT « ouvrages » (27/02 et 02/10)

Animation du réseau des techniciens

Complémentaire aux missions d'appui technique aux EPCI et des Comités techniques, qui constituent une instance de consultation préalable à la validation de démarches/documents avant soumission au vote des élus, **le réseau des techniciens a pour vocation de favoriser les échanges d'expériences sur différents volets de la compétence GEMAPI.**

Ce réseau permet de mobiliser les savoir-faire de différents partenaires (CEREMA, Office Français pour la Biodiversité, Fédération de pêche) ainsi que ceux des techniciens du bassin versant.

L'année 2019 a vu l'organisation d'une journée consacrée à la thématique de la restauration de la continuité écologique. Après une matinée consacrée à la présentation de différents retours d'expérience de l'Office Français pour la biodiversité et de la Police de l'eau de la DDT de la Moselle [Cf. photo ci-dessous], une visite de terrain a été organisée l'après-midi afin d'assister aux premières manœuvres d'abaissement des vannes du barrage de Homécourt par les services techniques de la commune, gestionnaire de l'ouvrage [Cf. photo ci-après].



Journée du Réseau des techniciens – matinée en salle 03/06/2019, dans la salle des délibérations du Comité de Bassin Rhin Meuse à Rozérieulles (Syndicat Moselle Aval©)

Cette manœuvre intervenait au titre de l'obligation réglementaire du rétablissement de la continuité écologique.

La journée a été conclue par la visite d'un site sur la Moselle sauvage, ayant donné lieu à la restauration d'une frayère par la Fédération de pêche de la Moselle sur le périmètre de la commune d'Ay sur Moselle.

Une seconde journée de terrain était également proposée dans le cadre du projet de restauration de la continuité d'un cours d'eau sur la commune de Pagny-sur-Moselle.

Le nombre de participants est venu confirmer l'intérêt de ces journées qui contribuent par ailleurs, au développement de la culture de bassin.

Le Syndicat a pu encore disposer du soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de sa convention de mise à disposition de la salle du Conseil.

Journée formation continuité écologique en partenariat avec l'Office Français pour la Biodiversité et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse le 03/06/2019



Journée du Réseau des techniciens – après-midi sur le terrain le 03/06/2019, périmètre de la commune de Homécourt (Syndicat Moselle Aval©)

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE



Les moyens financiers

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Le soutien financier aux missions du Syndicat

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, le Syndicat continue de compter sur l'aide, toujours significative en 2019, de ses partenaires et notamment de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Etat, pour les missions d'animation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Les soutiens aux missions d'animation

1. Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Il se traduit sur l'exercice 2019, par la perception de près de 102 000€ de subvention pour l'accompagnement aux dépenses salariales des années 2018 et 2019 (en partie).

2. Le soutien de l'Etat

Le Syndicat a également enregistré sur l'exercice comptable 2019 une recette de 12 000 €, correspondant au premier versement d'une aide de l'Etat, au titre d'une enveloppe budgétaire dédiée (Programme BOP 181)³, dans le cadre de l'accompagnement à l'animation du PAPI d'intention.

Le fonds du Programme BOP 181 sera sollicité à hauteur de 86 400 € sur la période 2019-2023.

Ces soutiens aux missions de l'ensemble de l'équipe permettent la déclinaison des axes de travail en lien avec les grands objectifs de la SLGRI déclinés dans le PAPI d'intention .

³ Il permet la mise en œuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la prévision des risques naturels (inondations notamment) et à la sécurité des ouvrages hydrauliques. [Source :

Les soutiens pour la déclinaison du PAPI d'intention

Les différents co-financements auxquels le PAPI d'intention du Syndicat Mixte Moselle Aval peut élargir et les dossiers en afférents, font l'objet d'échanges récurrents et d'un suivi régulier avec les différents partenaires, notamment dans le cadre des Comités de Suivi de la SLGRI.

Dans le cadre de la déclinaison du PAPI d'intention (2019-2023), **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est appelée à apporter son concours financier pour un montant de 424 580€.**

Elle intervient dans le soutien aux missions relatives au déploiement des démarches de gestion intégrée déclinées dans l'axe 6 et dans les missions d'animation et de coordination des actions à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval et des sous-bassins versants à enjeux.

Elle participe également au cofinancement d'études permettant de développer la connaissance globale du fonctionnement du bassin versant de la Moselle aval.

La Région Grand Est est appelée à apporter son concours financier pour un montant de 446 100€.

Elle sera notamment maître d'ouvrage de l'étude hydrologique sur le bassin versant global de la Moselle (100 000 €) et du diagnostic de vulnérabilité sur ses établissements recevant du public. Elle intervient comme co-financeur des actions identifiées pour les axes 1, 2, 5, 6 et 7 du PAPI d'intention.

https://www.performance-publique.bud.get.gouv.fr/sites/performance_publicque/files/farandole/ressources/2019/pap/pdf/DBGPGMPGM181.pdf

Autres soutiens financiers mobilisés

Au cours du dernier trimestre 2019, le Syndicat Mixte Moselle Aval a également sollicité le concours de la Région Grand Est et du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit Fonds Barnier géré par l'Etat.

Ce dernier, créé par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, était destiné à l'origine à financer les indemnités d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur. Il a progressivement été élargi à d'autres catégories de mesures et notamment au financement d'études, travaux ou équipements de prévention ou de protection des collectivités territoriales (mesures « ETECT »).

Cette mesure, qui bénéficie aux collectivités territoriales a pour vocation première d'améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels et de réduire les dommages aux biens assurés. Elle cible les communes couvertes par un plan de protection des risques naturels (PPRN).

Lorsque ce dernier est approuvé ou prescrit, le Fonds peut financer jusqu'à 50% des études de prévention. Dans ce cadre, il a été mobilisé en vue du démarrage de plusieurs études en 2020 ; **ainsi, au 31 décembre 2019, le Fonds Barnier a été sollicité à hauteur de 1 054 200 €** (participation à hauteur de 50%), pour la réalisation des actions suivantes identifiées dans le PAPI d'intention :

42

N° FICHE ACTION	INTITULÉ DE LA FICHE ACTION	PARTICIPATION TOTALE MAXIMALE DU FONDS BARNIER
1.1	Réaliser une étude historique des événements (aléas, impacts, gestion des événements) et de l'évolution des enjeux sur le périmètre du PAPI d'intention	21 000 €
1.7	Réaliser une étude hydraulique de la Moselle aval	285 000 €
1.8	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique global des bassins versants à forts enjeux (Orne, Seille et Fensch)	45 200 €
1.10	Réaliser une étude hydraulique des sous-bassins versants à forts enjeux (Orne et Seille)	211 000 €
7.4	Réaliser des études de danger ⁴ (EDD) pour les ouvrages jouant un rôle de protection contre les inondations	492 000 €
MONTANT TOTAL SOLLICITÉ		1 054 200 €

Les crédits afférents à ces différentes subventions alimenteront les recettes des prochains exercices, et ce dès l'année 2020.

⁴ Réalisées sous mandat d'études pour le compte des structures compétentes en matière de GEMAPI

Sur certaines des actions précitées, pour lesquelles le fonds Barnier est mobilisé, la Région Grand Est intervient également en tant que partenaire co-financeur des actions portées par le Syndicat Mixte Moselle Aval. Ainsi, conformément au plan de financement du PAPI d'intention

la participation de la Région Grand Est sur tout ou partie des études suivantes a également été sollicitée en décembre 2019 :

N° FICHE ACTION	INTITULÉ DE LA FICHE ACTION	PARTICIPATION TOTALE MAXIMALE DE LA RÉGION GRAND EST
1.1	Réaliser une étude historique des événements (aléas, impacts, gestion des événements) et de l'évolution des enjeux sur le périmètre du PAPI d'intention	4 200 €
1.7	Réaliser une étude hydraulique de la Moselle aval	114 000 €
1.8	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique global des bassins versants à forts enjeux (Orne, Seille et Fensch)	6 000 €
1.10	Réaliser une étude hydraulique des sous-bassins versants à forts enjeux (Orne et Seille)	50 400 €
MONTANT TOTAL SOLLICITÉ		174 600 €

Les orientations budgétaires et le Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif de l'année 2020 s'inscrit dans les orientations annoncées et actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 10 décembre 2019. Il a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2020.

Les dépenses prévisionnelles inscrites en section de fonctionnement reflètent le haut niveau de structuration qu'a développé le Syndicat mixte, alors que celles de la section d'investissement permettent d'initier le lancement formel des actions du PAPI d'intention, rendu possible grâce à la signature de la convention cadre de mise en œuvre du PAPI d'intention le 6 novembre 2019.

La section de fonctionnement intègre également les dépenses de personnels et les charges à caractère général qui permettent la rémunération de l'équipe qui compte au 1^{er} janvier 2020 désormais 6 agents, ainsi que la prise en charge des frais de formation et de mission et permet de disposer d'une maintenance performante et de contrat de prestation de services pour les nombreux outils informatiques utilisés au quotidien par le Syndicat, comme le système d'information géographique ou le modèle hydraulique à développer.

Enfin, ces charges à caractère général devront également permettre courant 2020 la location de bureaux adéquats et pérennes pour le Syndicat.

Les recettes de la section de fonctionnement sont principalement constituées par les cotisations des membres du Syndicat mixte, EPCI et Région Grand Est, mais aussi par le soutien de co-financeurs.

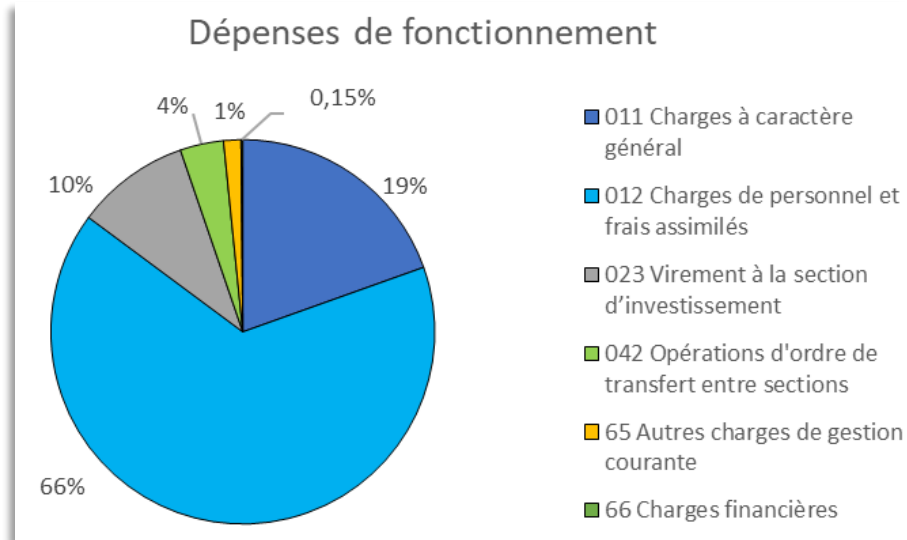
La section d'investissement traduit l'engagement concret dans les actions du PAPI d'intention, et en particulier pour la réalisation de l'ensemble des études. Elle prévoit également les crédits budgétaires pour l'acquisition de matériel et licences informatiques et de mobilier.

Les recettes d'investissement comprennent les participations financières des co-financeurs et partenaires à la réalisation des études et actions identifiées au sein du PAPI d'intention et un versement issu de la section de fonctionnement. Elles intègrent également les avances des mandants pour la réalisation des Etudes de dangers et les subventions afférentes.

Vue générale du Budget Primitif 2020

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à **689 000 €**.

Le graphique ci-contre illustre la répartition des **DÉPENSES** de fonctionnement par chapitre :

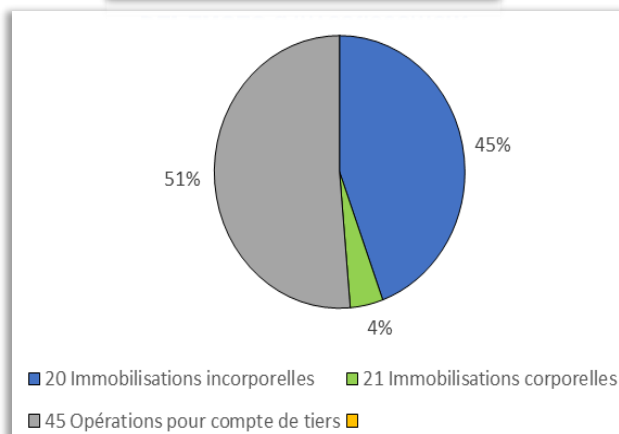


Les recettes sont composées à **99.27%** des cotisations des membres et de subventions au chapitre 74 : « Dotations et Participations ».

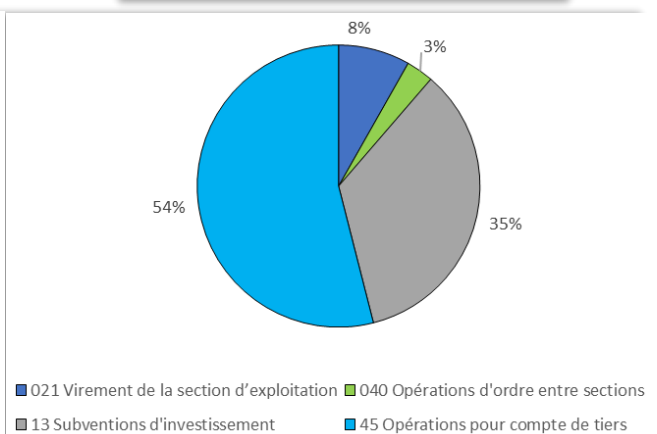
LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre à **806 320 €**.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des crédits inscrits en dépenses et en recettes par chapitre budgétaire :

DÉPENSES d'investissement



RECETTES d'investissement



Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE



Communication

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Les actions de communication

Dans le cadre de ses différentes missions, le Syndicat a produit des supports de communication pour animer les travaux des différents groupes de travail et les Comités Syndicaux.

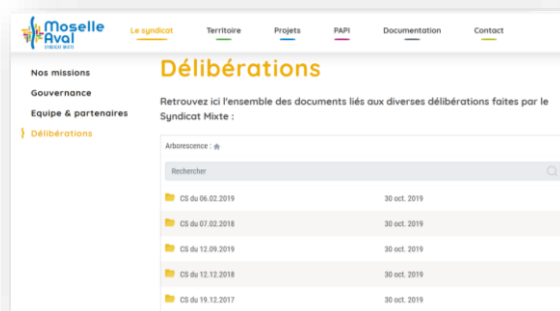
Par ailleurs, la préparation du dossier de PAPI d'intention a donné lieu à la réalisation de documents (dossier de presse, résumé non technique, présentations) diffusés notamment à l'occasion de l'événement de signature de la convention financière le 06/11.

L'ensemble de ces éléments sont désormais accessibles depuis le site internet du Syndicat.

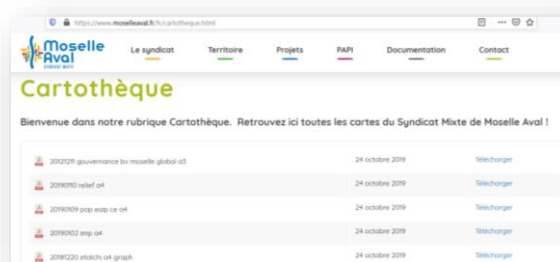
Il a été officiellement mis en ligne le 5 novembre 2019 afin d'accompagner l'événement de signature de la convention cadre du PAPI d'intention. Créé par la société IS WEBDESIGN, le site internet a été élaboré dans le cadre d'une concertation étroite avec l'équipe du Syndicat.

Il a pour vocation de faciliter le partage d'informations essentielles auprès de ses partenaires mais également auprès du grand public. Il constitue un outil central pour le développement de la conscience du risque et pour la consultation

des différents acteurs du bassin versant. Il permet ainsi de répondre aux exigences du cahier des charges du PAPI 3.

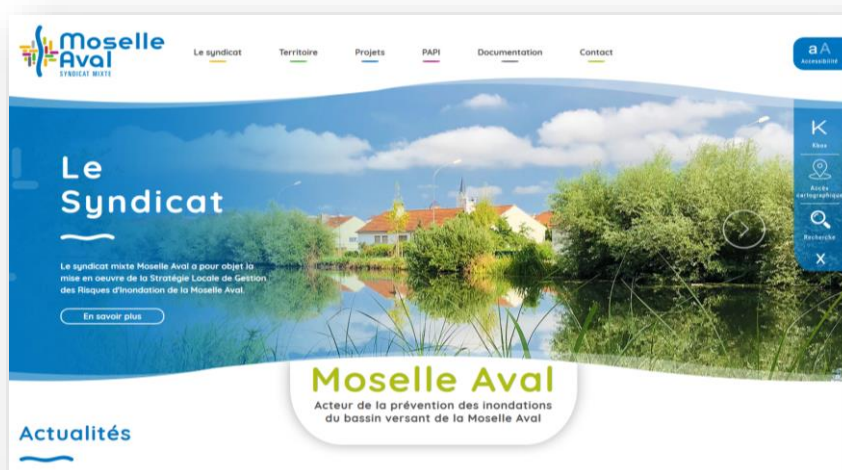


49



L'adresse est la suivante :

<https://www.moselleaval.fr>



Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Bilan et perspectives

Pour sa deuxième année d'exercice, le bilan de l'action de l'équipe opérationnelle du Syndicat est conforme aux objectifs définis en 2018. Ce résultat tient tant à sa mobilisation qu'à celle des acteurs du bassin versant qui ont fait preuve d'une réactivité remarquable, notamment pour franchir toutes les étapes liées à la labellisation du PAPI d'intention. Le relai des élus du Comité Syndical a été dans ce cadre déterminant pour maintenir le rythme et faciliter l'appropriation des enjeux.

Malgré un calendrier très contraint, les gouvernances, interne et externe, ont été particulièrement actives pour valider les stratégies d'ensemble relatives à :

- **la structuration d'un schéma de travail coordonné pour la mise en œuvre des études de dangers pour les futurs systèmes d'endiguement à l'échelle du bassin versant.** Le choix du mandat d'études a été validé par l'ensemble des structures compétentes afin de répondre aux enjeux d'une mise en conformité rapide ;
- **La préparation de la démarche d'élaboration d'un schéma directeur sur l'Orne a montré également toute sa pertinence.** Les enquêtes des terrains (diagnostics hydromorphologiques et entretiens avec les communes sur la quasi-totalité du linéaire) ont constitué une opportunité de mise à plat et de partage des éléments de connaissance sur le fonctionnement de ce bassin complexe. Cette démarche s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition de développer la notion de solidarité de bassin entre l'amont et l'aval du cours d'eau afin d'apporter des réponses ajustées et collectives aux problématiques de gestion des risques d'inondation.

L'ensemble des thématiques ont été investies collectivement au travers de la préparation du PAPI d'intention. Les documents produits et les ambitions affichées dans les fiches actions ré-

pondent à ces enjeux de transversalité qui prévalent pour le déploiement d'une gestion intégrée des risques.

L'organisation d'un réseau des techniciens dédié à la continuité écologique a permis d'amorcer ce premier grand chantier.

La signature du PAPI d'intention lors de l'évènement du 6 novembre et à travers elle, l'engagement de l'ensemble des signataires à « à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire » (article 4), inscrit ainsi l'ensemble des acteurs du bassin versant, ainsi que leurs partenaires techniques, dans un nouveau paradigme d'intervention.

L'articulation avec les membres du Comité de suivi de la SLGRI, permet un accompagnement coordonné et efficace des structures GEMAPIennes pour l'atteinte des objectifs identifiés dans le PAPI d'intention.

Au travers de ses différentes missions, le Syndicat poursuit sa dynamique d'animation du bassin versant de la Moselle aval et d'une montée en puissance partagée sur l'ensemble des aspects de la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre, l'équipe opérationnelle a pu s'appuyer sur différents acteurs au sein des réseaux nationaux afin de relayer aux EPCI une information la plus exhaustive possible pour les aider dans l'orientation de leurs projets.

Enfin, le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été déterminant pour accompagner cette dynamique et a été confirmé ainsi que celui des autres partenaires dans le cadre de la définition collective de la répartition et des taux des co-financements éligibles pour soutenir les différentes études et actions identifiées dans le PAPI d'intention.

L'année 2020 constituera une année à forts enjeux puisqu'elle actera le démarrage de la plupart des grandes études inscrites dans le PAPI d'intention, à l'image de l'étude hydrologique portée par la Région, et initiée début juillet-2019, dont les résultats alimenteront d'autres actions structurantes.

Parmi les plus emblématiques, le développement d'une expertise interne dans le domaine de l'hydraulique fluviale permettra d'accompagner l'élaboration des schémas directeurs, et de se doter d'un outil (un modèle hydraulique) pertinent pour l'identification des actions à inscrire dans le PAPI complet.

Aussi, l'équipe opérationnelle devrait être rapidement renforcée et ces missions bénéficieront du cofinancement de ses partenaires financiers.

Les perspectives pour 2020 sont donc ambitieuses et permettront assurément d'accentuer la collaboration du Syndicat avec ses EPCI membres, mais également les structures GEMAPIennes du bassin versant sur les volets GEMA et PI.

Le développement d'une culture de bassin sera ainsi poursuivi, y compris à l'échelle transfrontalière puisqu'un certain nombre d'études structurantes seront partagées avec les partenaires allemands et luxembourgeois au sein des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

D'autres perspectives de collaboration et de financement, notamment au travers des appels à projets FEDER, pourraient ainsi être explorées, y compris sur des sous-bassins versants à forts enjeux.

Afin de réaliser l'ensemble de ces objectifs, la mobilisation des élus du Syndicat sera une fois de plus déterminante.

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le

ID : 057-200077543-20200618-CS18062020_8-DE

Photo couverture :

Syndicat Mixte Moselle Aval

Crue de février 2020 (5/02/2020) secteur de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL

SIÈGE

Harmony Park | 11, boulevard Solidarité | BP 55025 | 57071 Metz Cedex 3

BUREAUX

48, place Mazelle

57045 METZ